

Cadre de référence

pour la prévention des usages d'alcool et de drogues en milieu professionnel

adopté le 15 mai 2012 à l'issue de la conférence internationale « *Alcool, drogues et prévention en milieu professionnel: quels enjeux, quels défis pour les gouvernements, l'entreprise et les personnels?* »

Qu'est-ce que le cadre de référence?

Voir déroulé http://www.coe.int/T/DG3/Pompidou/Activities/work_fr.asp

- Issu des travaux du groupe d'experts ad hoc
- Cf *Prévention, en milieu professionnel de la consommation d'alcool et de drogues (COE_mai 2014)*

Déclaration finale adoptée en mai 2012



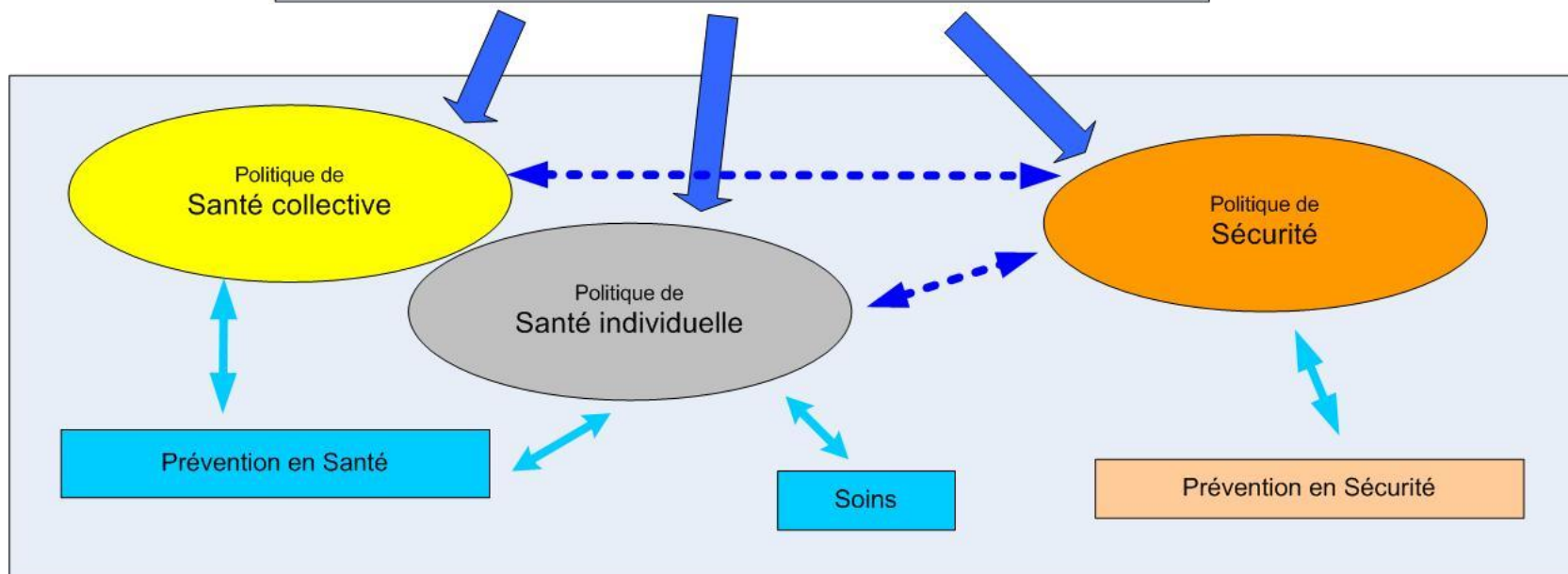
Cadre de référence

Objectif: Construire une politique coordonnant les approches sécuritaires et sanitaires

Cette politique doit être adoptée, pertinente et efficace en milieu professionnel

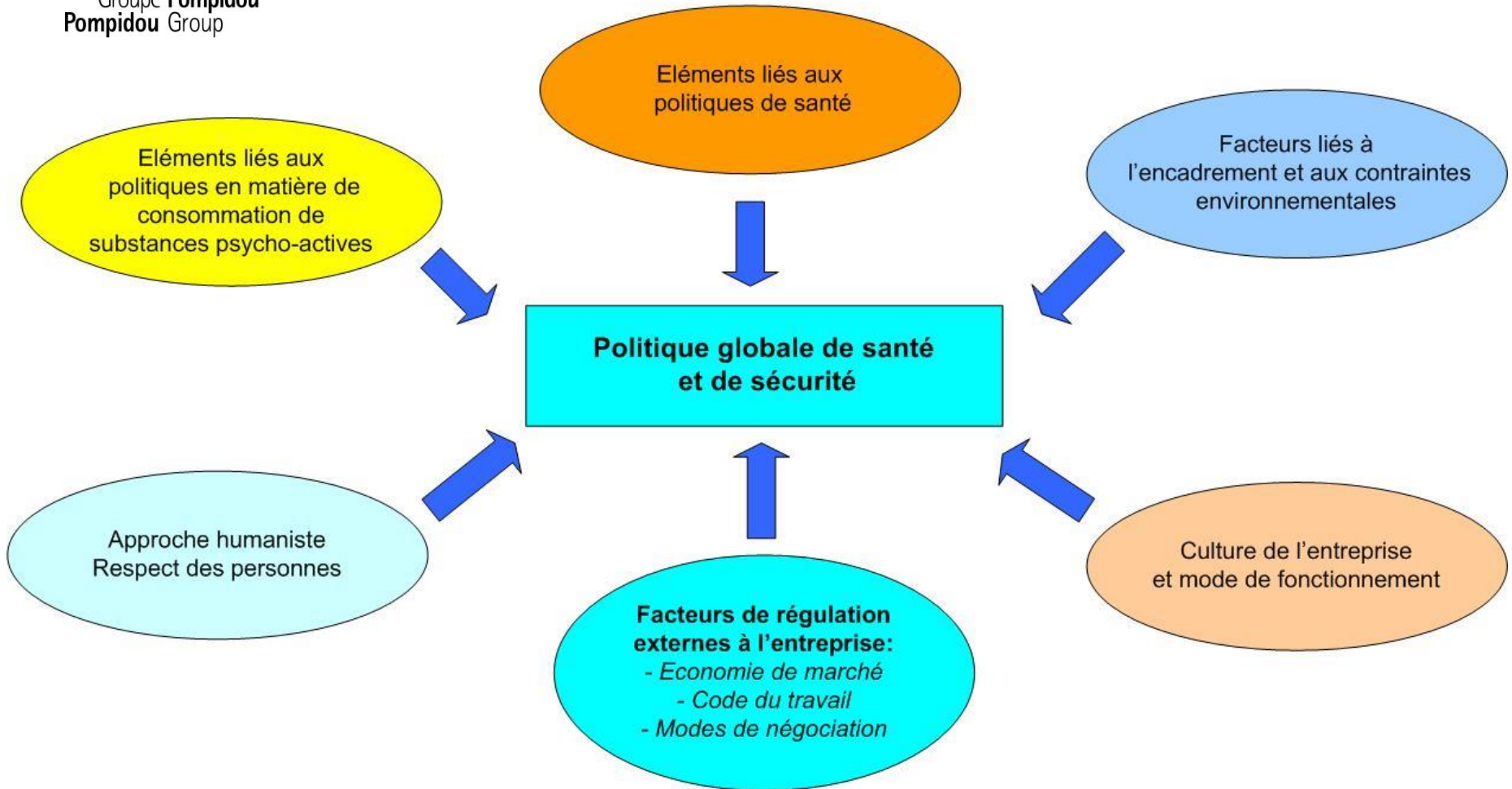
Cela nécessite de l'expertise pour :

- ↳ L'évaluation de la prévalence / de l'incidence / de l'impact des conduites addictives dans l'entreprise
- ↳ L'analyse des risques
- ↳ L'identification des rôles et responsabilités des acteurs
- ↳ L'identification des compétences mobilisables



Il s'agit de développer une approche globale qui allie santé et sécurité

Il existe des contraintes extérieures qu'il faut prendre en compte



Objectifs du cadre de référence

Ce cadre de référence, non prescriptif, valorise les bonnes pratiques repérées et mises en partage pour :

- Préserver la santé des personnes en tant qu'individus ou salariés
- Éviter les dommages et dysfonctionnements au sein de l'entreprise et l'atteinte à l'outil de travail
- Clarifier les droits et obligations de chacun des acteurs
- Dépasser, au croisement de plusieurs obligations et libertés fondamentales, la seule logique de sécurité par une logique d'optimisation de la valeur travail

Le cadre de référence

quelques principes clefs

- Trois fonctions : prévention, sécurisation et prise en charge
- Un élément distinctif/autres outils : son universalité. Respect des approches nationales spécifiques
- Cadre fondé sur les principes de responsabilité, de transparence, de respect des libertés individuelles et collectives
- Il propose une approche équilibrée (santé, sécurité des personnes/de l'outil)
- Il donne les moyens d'une approche intégrée aux autres dispositifs de prévention dans l'entreprise
- Participation de tous les acteurs et Implication du management
- Il vise, dès l'amont de la prévention, à préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Il articule obligation de résultats et moyens mis à disposition

Valeur ajoutée du cadre de référence

Les conduites addictives sont dommageables pour les personnes et le fonctionnement de l'entreprise, d'où la nécessité d'une **politique conciliant des objectifs de santé et de sécurité au travail, en limitant les conséquences sur l'employabilité.**

Une politique de prévention, fondée sur ces principes, est favorable :

- au fonctionnement des entreprises et au développement économique
- au développement de la santé, du développement personnel et du bien-être des employés.

Cadre de référence pour la prévention des usages d'alcool et de drogues en milieu professionnel